

**DIRECTION DE LA SURVEILLANCE
PRE & POST COMMERCIALISATION**

N° 009590 ANMAPS/DG/DSPPC *21/11*

Note d'information

L'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS), informe les professionnels de santé et les grossistes répartiteurs de la décision de retrait du marché du lot de la spécialité ci-dessous mentionnée.

Il s'agit de :

NOM DU PRODUIT	DCI	N° des Lots	N° AMMG
ASPIRINE Vitaminée c 330/200 mg, comprimé effervescent	Acide acétylsalicylique/Acide ascorbique	B6224	021101132306056/ANMAPS

Cette décision fait suite au courrier du laboratoire **UPSA**, relatif à plusieurs signalements de défaut qualité concernant le lot B6224 de la spécialité mentionnée ci-dessus. Ces signalements mettent en évidence une coloration jaunâtre à brunâtre observée sur certains comprimés effervescent à l'intérieur des tubes du lot concerné.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS), reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Confraternellement.

CD: C3

Fait à Libreville, le 07 NOV. 2025

Ampliations

- Ordre des Pharmaciens du Gabon
- Ordre des Médecins du Gabon
- Hôpitaux
- Pharmacies
- OPN
- Pharma Gabon
- Ubipharm
- ERSM

Le Directeur Général



Dr. Ange MIBINDZOU MOUELET

Le médicament de qualité pour un accès sécurisé